

DÉPARTEMENT	HÉRAULT
CANTON	MEZE
COMMUNE	MEZE

**LE MAIRE DE LA VILLE DE MEZE,**

VU, les articles, L2213.1 à L2213.6 du Code Général des collectivités territoriales,  
 VU, le code de la route et notamment les articles R.417-1, R.417-6 et R.411-25  
 VU, l'instruction interministérielle modifiée sur la signalisation routière en date du 24.11.1967,  
 VU, le Code Pénal et notamment l'article R.610.5,  
 VU, la demande sollicitée par l'entreprise « Atelier Fer Design », représentée par M. Alexandre AZOULAI, sise 6 rue Jean Mermoz, PA de la Lauze 34430 SAINT JEAN DE VEDAS.

Considérant, qu'il est nécessaire, en raison de travaux concernant la structure de balcon en acier avec plancher, situé au n° 13 rue Sadi- Carnot, de prendre toutes les dispositions nécessaires, afin de permettre le bon déroulement des opérations et d'éviter tout risque d'accident.

**CIRCULATION URBAINE                      ARRÊTE :**

**AUTORISATION ET INTERDICTION TEMPORAIRE  
 DE STATIONNEMENT**

**Article 1 :** Le stationnement est interdit et réservé pour le véhicule de chantier, sur un emplacement « zone bleue », à hauteur du n° 16 rue Sadi-Carnot :

Du mardi 14 mars 2023, 08h00 au jeudi 16 mars 2023, 19h00  
 Du lundi 20 mars 2023, 08h00 au mardi 21 mars 2023, 19h00.

**Article 2 :** La signalisation nécessaire sera mise en place 72 heures avant minimum, par l'entreprise « Atelier Fer Design », représentée par M. Alexandre AZOULAI, sise 6 rue Jean Mermoz, PA de la Lauze 34430 SAINT JEAN DE VEDAS, pour permettre l'application de cette mesure.

**Article 3 :** Le présent arrêté sera publié et affiché 72 heures avant conformément à la réglementation en vigueur.

**Article 4 :** Toute infraction au présent arrêté est constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 5 :** M. le Directeur Général des Services, M. le Commandant de la Gendarmerie de MEZE, M. le Chef de service de la Police Municipale, M. le Directeur des Services Techniques, les agents assermentés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

MEZE, le 21 février 2023.

**Le Maire,**

**Thierry BAEZA.**

